



(11)

EP 2 934 209 B2

(12)

**NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

Après la procédure d'opposition

(45) Date de publication et mention de la décision concernant l'opposition:  
**30.04.2025 Bulletin 2025/18**

(45) Mention de la délivrance du brevet:  
**14.11.2018 Bulletin 2018/46**

(21) Numéro de dépôt: **13818252.2**

(22) Date de dépôt: **06.12.2013**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):  
**A43B 1/04 (2022.01)**      **A43B 23/02 (2006.01)**  
**A41B 11/00 (2006.01)**      **A43B 9/10 (2006.01)**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):  
**A43B 3/244; A43B 1/028; A43B 7/1495;**  
**A43B 9/10; A43B 23/0235; A43B 23/0245;**  
A41B 11/005; A43C 7/00

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR2013/000323**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2014/096560 (26.06.2014 Gazette 2014/26)**

**(54) CHAUSSURE RÉALISÉE À PARTIR D'UNE CHAUSSETTE ET D'UNE STRUCTURE DE RENFORT**  
**SCHUH AUS EINER SOCKE UND VERSTÄRKUNGSSTRUKTUR**  
**SHOE MADE FROM A SOCK AND A REINFORCING STRUCTURE**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB**  
**GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO**  
**PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **21.12.2012 FR 1203568**

(43) Date de publication de la demande:  
**28.10.2015 Bulletin 2015/44**

(73) Titulaires:  

- **Salomon S.A.S.**  
**74370 Metz-Tessy (FR)**
- **Boucher, Béatrice**  
**74270 Chilly (FR)**
- **Gautier, Gérard**  
**1169 Yens (CH)**

(72) Inventeurs:  

- **BOUCHER, Béatrice**  
**74270 Chilly (FR)**
- **GAUTIER, Gérard**  
**1169 Yens (CH)**

(74) Mandataire: **Rings, Rolf et al**  
**Klingseisen, Rings & Partner**  
**Patentanwälte**  
**Bräuhausstrasse 2**  
**80331 München (DE)**

(56) Documents cités:  
**GB-A- 2 455 173**      **US-A- 2 147 197**  
**US-A- 2 495 984**      **US-A- 5 086 576**  
**US-A- 6 029 376**      **US-A1- 2005 115 284**  
**US-A1- 2012 011 744**      **US-A1- 2012 266 362**

## Description

**[0001]** L'invention concerne une chaussure, ou plus généralement, d'un article chaussant.

**[0002]** La réalisation d'une chaussure, quelle que soit sa forme, requiert la mise en œuvre de nombreuses pièces, de l'ordre de plusieurs dizaines, parfois jusqu'à 45, et la réalisation de nombreuses étapes d'assemblage, de collage, de maintien, de toutes ces pièces les unes avec les autres.

**[0003]** Une chaussure selon le préambule de la revendication 1 est divulguée dans US 2012/0011744.

**[0004]** L'assemblage d'une chaussure est donc un procédé qui prend du temps, et qui nécessite un outillage spécifique, lourd et coûteux.

**[0005]** Il est proposé une nouvelle structure de chaussure, ou d'article chaussant, ainsi qu'un procédé de réalisation pour réaliser une chaussure, ou un article chaussant.

**[0006]** À cette fin, il est proposé d'abord une pièce textile comportant un pied de chaussette, un premier talon, une première tige, un deuxième talon, disposé au haut de ladite tige, et une deuxième tige, dans le prolongement du deuxième talon. Par exemple, la deuxième tige est reliée sans couture à la première tige.

**[0007]** Une ouverture peut être réalisée dans la deuxième tige, en vue de réaliser un passage pour un ou plusieurs cordons de laçage.

**[0008]** L'invention concerne également une chaussure selon la revendication 1 comportant, depuis l'intérieur de la chaussure, une première couche textile souple, formant une chaussette, et une structure de renfort dans laquelle est disposée la couche textile et à laquelle elle est fixée par des moyens de fixation.

**[0009]** La couche de textile peut être disposée :

- de manière amovible par rapport à la structure de renfort, à laquelle elle est reliée par des moyens de type clipsage, boutonnage, surfaces auto-agrippantes, ou autres ;
- ou de manière inamovible par rapport à la structure de renfort, à laquelle elle est reliée par exemple par collage, thermosoudage ou tout autre moyen.

**[0010]** La chaussure comporte en outre une deuxième couche textile, la structure de renfort étant disposée entre la première couche textile et la deuxième couche textile.

**[0011]** La deuxième couche textile est réalisée dans la continuité de la première couche textile, sans couture pour raccorder la première et la deuxième.

**[0012]** Selon un mode de réalisation, la structure de renfort comporte au moins une semelle et des éléments latéraux de renfort.

**[0013]** Cette structure de renfort peut comporter en outre au moins un élément de butée avant et/ou un élément formant contrefort.

**[0014]** La structure de renfort peut être souple, elle est

par exemple réalisée en un matériau à base de fibres.

**[0015]** La chaussette est une pièce textile telle que déjà décrite ci-dessus.

**[0016]** La fixation de la structure de renfort à la chaussette est réalisée de manière inamovible, par exemple par collage, thermosoudage, ou autre.

**[0017]** En variante, la fixation de la structure de renfort à la chaussette est réalisée de manière amovible, par des moyens de type clipsage, boutonnage, surfaces auto-agrippantes, ou autre.

**[0018]** Selon un mode de réalisation, qui permet une adaptation de la structure de renfort lors de la réalisation même de la chaussure, cette structure de renfort comporte une première partie et une deuxième partie, qui sont, avant fixation à la chaussette, déplaçables l'une par rapport à l'autre, de manière à ajuster la structure de renfort à la forme de pied.

**[0019]** Quel que soit le mode de réalisation envisagé, au moins une partie du matériau textile utilisé peut 20 comporter une ou des propriétés physiques et/ou chimiques lui conférant une fonction anti-odeur, fongicide, d'absorption de l'humidité, de cicatrisation de la peau, d'imperméabilité ou de déperlance, de résistance à l'intrusion d'un corps étranger, de résistance à l'abrasion, 25 d'élasticité, ou autre.

**[0020]** Au moins deux zones du matériau textile peuvent avoir une ou des propriétés physiques ou chimiques différentes, par exemple au moins deux zones du matériau textile peuvent être des zones d'imperméabilité différente.

- Les figures 1A et 1B représentent une pièce en textile, ou chaussette, pouvant être mise en œuvre dans le cadre de la présente invention.
- Les figures 2A-2C illustrent des étapes de réalisation d'une pièce du type représenté en figures 1A- 1B.
- Les figures 3A-3E représentent divers modes de réalisation de moyens de renfort, pouvant être mis en œuvre dans le cadre de la présente invention.
- Les figures 4A et 4B représentent une préforme, sur laquelle une chaussure selon l'invention peut être réalisée.
- Les figures 5A et 5B représentent une première étape d'un mode de réalisation d'un procédé selon un exemple de réalisation.
- Les figures 6A et 6B représentent une deuxième étape d'un mode de réalisation d'un procédé selon un exemple de réalisation.
- Les figures 7A-7B représentent une deuxième étape d'un mode de réalisation d'un exemple de procédé,
- La figure 8 représente un autre exemple d'une chaussure obtenue par procédé selon un exemple de réalisation,
- Les figures 9A-9B représentent des étapes d'un autre exemple d'un procédé selon un exemple de réalisation.

**[0021]** On décrit tout d'abord la réalisation d'une pièce

textile 2, qui peut être utilisée dans la réalisation d'un élément chaussant

**[0022]** Cette pièce est représentée schématiquement en figures 1A et 1B.

**[0023]** Elle comporte une première partie, formant un pied de chaussette 10, muni d'une extrémité 12 et de son talon 14. Ce pied est prolongé par une tige 16. Ces éléments 10, 12, 14, 16 constituent la structure habituelle d'une chaussette. Mais, dans la chaussette utilisée ici, la tige 16 est prolongée par un deuxième talon 18, puis par une deuxième tige 20, qui présente une ouverture finale 22. Cette pièce, lorsqu'elle est disposée sur une surface plane, comme en figure 1A, a une forme sensiblement en « U ».

**[0024]** Une ouverture 21 peut être prévue dans la deuxième tige 20, en vue de laisser passer des cordons formant lacets.

**[0025]** L'ensemble est, sensiblement, symétrique par rapport à un plan C-C', dont on voit la trace sur la figure 1B, et qui est sensiblement perpendiculaire à l'axe de la tige 16. La symétrie ne concerne pas l'extrémité 12 et l'ouverture 22.

**[0026]** On décrit, en liaison avec les figures 2A-2C, des étapes d'un procédé pour réaliser un élément tel que décrit ci-dessus en liaison avec les figures 1A et 1B.

**[0027]** Sur un cylindre 5 (figure 2A), on réalise, par exemple par tricotage, tissage ou tressage, une pièce textile 1, de forme sensiblement cylindrique, et dont le diamètre correspond sensiblement au diamètre de la tige 16.

**[0028]** Lorsque la pièce 1 est terminée, elle est enlevée du support 5 et on réalise (figure 2B) deux encoches ou découpes 4, 8 dans celle-ci, en vue de d'y positionner les talons 14, 18. Sur la figure 2B on voit déjà l'ouverture 22 qui terminera l'élément 10.

**[0029]** Les découpes 4, 8 permettent d'écartier les extrémités de la pièce textile 1 par rapport à son axe de symétrie cylindrique X, X'.

**[0030]** On peut alors (figure 2C) venir fixer, dans les ouvertures réalisées à partir des encoches 4, 8 des portions de textile 14, 18 formant les talons, ainsi qu'une portion 12 formant l'extrémité du pied de la chaussette. On obtient ainsi un élément du type décrit ci-dessus en liaison avec les figures 1A et 1B.

**[0031]** Le textile utilisé pour la pièce 2 et le procédé décrits ci-dessus peut être uniforme pour l'ensemble de la chaussette. Ce textile peut avoir une ou des propriétés physiques et/ou chimiques spécifiques, en vue d'intégrer certaines fonctions. Par exemple, il peut avoir une composition et/ou comporter des moyens permettant de réaliser une ou plusieurs des fonctions suivantes : anti-odeur, fongicide, absorption de l'humidité, cicatrisation de la peau, imperméabilité ou déperlanse (propriété d'être imperméable jusqu'à un certain point), résistance à l'intrusion d'un corps étranger, résistance à l'abrasion, élasticité.

**[0032]** En outre, une ou plusieurs de ces propriétés peuvent concerner seulement une ou plusieurs parties

localisées de la chaussette. Par exemple, une partie peut présenter des propriétés lui permettant de résister à une intrusion d'un corps étranger, ce qui peut ne pas être nécessaire sur d'autres parties. Par exemple encore, une partie peut présenter une certaine imperméabilité, ce qui peut ne pas être nécessaire sur une autre partie.

**[0033]** Par conséquent, le textile utilisé pour la pièce 2 et pour le procédé ci-dessus peut être uniforme, présenter des propriétés locales, physiques et/ou chimiques spécifiques, en vue d'intégrer une ou plusieurs des fonctions ci-dessus.

**[0034]** On décrit maintenant, en liaison avec les en figures 3A-3E, divers modes de réalisation d'une structure 3 de renfort pouvant être utilisée dans la réalisation d'une chaussure ou d'un élément chaussant selon l'invention.

**[0035]** Chacun de ces divers exemples est réalisé en un matériau à base de fibres, par exemple un polyamide, un polyuréthane ou tout matériau équivalent, et est destiné à former une partie du semelage et des moyens de renfort latéraux de la chaussure. La structure 3 peut, de manière non limitative, être obtenue par moulage d'une matière thermoplastique élastomère, ou être obtenue par toute technique connue de l'homme du métier.

**[0036]** Ainsi, en figure 3A, on voit un premier exemple d'un tel élément 3 de renfort, comportant une partie souple formant semelle 30, délimitée par des bords 30', 30", et des éléments latéraux de renfort 31-36 dont une première extrémité est fixée à l'un des bords 30', 30" de la semelle 30, tandis que l'autre extrémité peut comporter des moyens 31a-36a formant des passants dans lesquels peuvent être introduits une ou plusieurs lanières ou cordons 37, destinée(s) à former un ou des lacet(s), par exemple du type se terminant par un élément de serrage 39, comme on le voit en figure 3C. Chacun des éléments de renfort latéraux a de préférence une forme telle qu'illustrée sur la figure 3A, qui va en s'écartant, depuis l'extrémité qui est opposée au bord correspondant 30, 30' de la semelle 30 à celle qui est directement reliée au bord de la semelle. Cette forme permet d'avoir un moyen de renfort plus efficace dans les zones latérales.

**[0037]** La semelle 30, de par sa constitution sous forme d'une fine couche de fibres, est flexible, de préférence selon deux directions, l'une perpendiculaire à l'axe du pied, et l'autre suivant ce même axe. Il en résulte une adaptabilité renforcée en vue des étapes suivantes.

**[0038]** Dans le mode de réalisation de la figure 3A, la semelle 30 est plane et n'est limitée ni dans sa partie avant, ni dans sa partie arrière. Elle ne délimite donc aucune zone d'extrémité de pied, ni aucune zone formant contrefort pour le pied.

**[0039]** Le mode de réalisation représenté en figure 3B comporte tous les éléments décrits ci-dessus en liaison avec la figure 3A (pour cette raison, ces éléments ne seront pas redécris), mais comporte en outre, à l'extrême avant de la semelle, un élément 40 formant une butée et délimitant la position extrême de l'avant du pied.

Comme pour le mode de réalisation précédent, cet élément de renfort ne comporte pas de limitation dans la zone arrière du pied, et notamment pas d'élément définissant un contrefort. Cet élément avant 40 est constitué d'une bande, elle aussi en matière à base de fibres, disposée sensiblement perpendiculairement au plan défini par la semelle.

**[0040]** Le mode de réalisation de la figure 3C comporte, à la fois, une zone 40 délimitant la position extrême de l'avant du pied, mais également une zone arrière 42 formant contrefort, et reliée à au moins une partie des éléments de renfort 31-36 par des nappes de fibres latérales 43, 43' qui, tout en conservant une certaine souplesse, vont amener néanmoins à la partie arrière une certaine tenue ou rigidité. Les autres éléments représentés sur cette figure 3C étant identiques ou similaires à ceux déjà décrits ci-dessus en liaison avec les figures 3A et 3B.

**[0041]** Le mode de réalisation de la figure 3D est une variante de celui de la figure 3C. Une structure comportant des moyens de renfort latéraux, une butée avant 40 du pied, et un contrefort arrière 42 est encore réalisée, mais, cette fois, en deux parties, en combinant, d'une part, la structure de la figure 3A, et d'autre part, la structure représentée en figure 3E. Cette dernière comporte une partie 30a formant semelle, une butée avant 40, une partie arrière 42 formant contrefort, et des éléments latéraux formant eux aussi moyen de renfort, sous forme de nappes de fibres latérales 43a, 43'a'. Dans cette partie peut être introduite la structure de la figure 3A, jusqu'à ce que, par exemple, le bord avant de la semelle 30 de cette dernière vienne en contact avec la surface intérieure de la butée avant 40. On peut réaliser aussi l'assemblage inverse, dans lequel c'est la structure de la figure 3E qui est introduite dans la structure de la figure 3A, jusqu'à ce que les parties supérieures des éléments de renfort 31-34 de cette dernière coïncident sensiblement avec des portions respectives des bords 430, 430' des nappes fibreuses latérales 43a, 43'a'.

**[0042]** On va maintenant décrire comment une chausure peut être réalisée à partir des différents éléments qui ont déjà été décrits ci-dessus.

**[0043]** Pour ce faire, on utilise une forme, ou préforme, telle que la forme solide 50 représentée en vue de face et en vue de côté, respectivement en figures 4A et 4B. Cette forme reproduit les contours d'un pied.

**[0044]** Sur cette forme, on peut enfiler l'élément textile des figures 1A et 1B, pour obtenir l'élément intermédiaire représenté en figures 5A et 5B : la partie d'extrémité avant 12 de la chaussette vient en contact avec l'avant du pied, la partie 10 recouvre le pied proprement dit, la partie 14 vient en contact avec le talon, et la tige 16 entoure la cheville, le deuxième talon 18 étant en contact avec la partie supérieure arrière de cette dernière. L'ensemble est prolongé par la deuxième tige 20.

**[0045]** Sur cet ensemble, on vient positionner l'un des éléments de renfort des figures 3A-3E : on a choisi ici l'élément composite de la figure 3D. La partie avant du

pied de la forme 50 (munie de la chaussette) est positionnée contre la surface intérieure de la butée avant 40, et le contrefort 48 est positionné contre l'arrière du talon de la forme 50. Compte tenu de la souplesse du matériau

à base de fibres constitutif des éléments de renfort ainsi positionnés, ces derniers peuvent être adaptés à la forme définie par l'élément solide 50. En outre, la structure des moyens de renfort de la figure 3D présente un avantage, en ce sens que les deux parties, avant et arrière, peuvent éventuellement coulisser l'une par rapport à l'autre, permettant ainsi une adaptation de la structure de renfort à la taille définie par la forme 50.

**[0046]** Comme on le voit sur les figures 6A et 6B, l'ouverture 21, réalisée dans la deuxième tige 20 de la chaussette, permet d'introduire, vers l'intérieur de celle-ci, le ou les cordons qui permettront ultérieurement de fermer la chaussure.

**[0047]** Ces deux éléments, la chaussette en matériau textile et l'élément de renfort, peuvent être assemblés, par exemple par collage, l'ensemble formant ainsi une structure non réversible. En variante, l'ensemble peut être soumis à une étape de chauffage, en vue de réaliser une fusion du matériau de la structure de renfort et du matériau de la chaussette 10.

**[0048]** En variante, la chaussette en matériau textile et l'élément de renfort, peuvent être assemblés de manière réversible. Par exemple les surfaces devant être assemblées l'une avec l'autre sont reliées par des moyens de type clipsage, boutonnage, utilisation de surfaces auto-agrippantes, de type « Velcro® », disposées dans les zones destinées à venir en contact l'une avec l'autre.

**[0049]** Au cours d'une étape ultérieure, et comme illustré en figure 7A et 7B, on peut ensuite ramener la partie formant la deuxième tige 20 sur le pied, cette étape ne nécessitant qu'une manipulation simple de la part d'un opérateur. Celui-ci saisit les bords de l'ouverture 22 d'extrémité de la chaussette, et tire la partie formant la deuxième tige 20, progressivement, d'une part sur la partie supérieure du pied et, d'autre part, sur la zone formant semelle.

**[0050]** L'opérateur poursuit progressivement cette opération jusqu'à ce que l'ouverture 22 atteigne l'extrémité avant de la chaussette, pour former un ensemble tel que celui représenté en figure 7C. Le deuxième talon 18 recouvre alors le premier talon 14, qui est situé dans la première couche textile, au contact de la forme 50. Le cordon 37 et ses moyens de serrage 39 restent accessibles par l'ouverture 21.

**[0051]** Il est encore possible de renforcer l'assemblage ainsi obtenu, en ajoutant encore une couche de renfort, c'est-à-dire en introduisant la structure de la figure 7C dans une deuxième structure de renfort, de l'un des types déjà décrits ci-dessus en liaison avec les figures 3A-3E.

**[0052]** On a ainsi réalisé un article chaussant qui peut, éventuellement, être complété par une semelle 52, par exemple par collage, plus robuste que la partie 30 de matière à base de fibres de l'élément de renfort (voir figure 8).

**[0053]** L'ensemble obtenu, avec ou sans semelle 52, est extrêmement léger, puisqu'il ne comporte que deux couches en textile et un ou plusieurs élément(s) de renfort en matière fibrée, qui est/sont très fin(s) et très léger(s). Cette structure comporte donc deux « peaux » entre lesquelles un ou plusieurs éléments de renfort sont disposés.

**[0054]** Comme on l'a compris à la lecture de la description des opérations, celles-ci ne mettent en oeuvre aucune étape de couture, et aucune étape de positionnement délicat de pièces l'une par rapport à l'autre. Il est donc ainsi possible de réaliser un article chaussant, ou une chaussure, de manière très simple, très rapide, et très économique.

**[0055]** Des exemples de réalisation donnés ci-dessus mettent en oeuvre une chaussette du type de celle décrite en liaison avec les figures 1A et 1B, c'est-à-dire avec deux tiges 16, 20.

**[0056]** Dans un autre exemple de réalisation, illustré en figure 9A et 9B, on utilise une chaussette simple, avec une seule tige 16. Cette chaussette est enfilée sur la forme 50 des figures 4A et 4B. Puis, comme lors de l'étape des figures 6A et 6B, on applique à l'ensemble une structure de renfort, par exemple du type de l'une de celles décrites ci-dessus en liaison avec les figures 3A-3E. L'élément textile et le ou les éléments de renfort sont alors assemblés, de manière définitive (par exemple par collage et/ou chauffage) ou de manière réversible, par exemple par des moyens de type clipsage, boutonnage, par utilisation de surfaces auto-agrippantes, de type « Velcro® », disposées dans les zones destinées à venir en contact l'une avec l'autre.

**[0057]** On obtient alors la structure de la figure 9B, qui peut être complétée par une semelle 52, telle que celle présentée en figure 8.

**[0058]** Pour cet autre exemple de réalisation, on peut utiliser, aussi, en tant que matériau textile de la chaussette, un matériau présentant une ou des propriétés physiques et/ou chimiques, en vue de lui conférer une des fonctions déjà mentionnées ci-dessus. En outre, aussi, cette ou ces propriétés peut/peuvent être homogène(s) sur l'ensemble du matériau textile, ou localisée(s) à une partie seulement de celui-ci.

**[0059]** On a vu que la pièce textile 2 est fabriquée d'un seul tenant, dans le sens où la première partie et la deuxième partie sont fabriquées l'une en continuité directe de l'autre.

#### Revendications

1. Chaussure comportant, depuis l'intérieur de la chaussure, une première couche textile souple (10, 16), formant une chaussette, et une structure (3) de renfort dans laquelle est disposée la couche textile et à laquelle elle est fixée par des moyens de fixation, la chaussure comportant en outre une deuxième couche textile (20), la structure de renfort

étant disposée entre la première couche textile (10, 16) et la deuxième couche textile (20), caractérisée par le fait que la deuxième couche textile (20) est réalisée dans la continuité de la première couche textile (10, 16), sans couture pour raccorder la première et la deuxième.

5. Chaussure selon la revendication 1, la couche de textile étant disposée de manière amovible par rapport à la structure de renfort, à laquelle elle est reliée par des moyens de type clipsage, boutonnage, surfaces auto-agrippantes, ou autre.
10. Chaussure selon la revendication 1, la couche de textile étant disposée de manière inamovible par rapport à la structure de renfort, à laquelle elle est reliée par collage ou thermosoudage.
15. Chaussure selon la revendication 1, la structure de renfort comportant au moins une semelle (30) et des éléments latéraux (31-36) de renfort.
20. Chaussure selon la revendication précédente, la structure de renfort comportant en outre au moins un élément de butée avant (40) et un élément formant contrefort (42).
25. Chaussure selon la revendication 1 à 5, la structure de renfort étant souple.
30. Chaussure selon la revendication 1 à 6, la structure de renfort étant en un matériau à base de fibres.
35. Chaussure selon la revendication 1 à 7, au moins une partie du matériau textile de la première couche textile (10, 16) et/ou de la deuxième couche textile (20), comportant une ou des propriétés physiques et/ou chimiques lui conférant une fonction anti-odeur, fongicide, d'absorption de l'humidité, de cicatrisation de la peau, d'imperméabilité ou de déperlançage, de résistance à l'intrusion d'un corps étranger, de résistance à l'abrasion, d'élasticité, ou autre.
40. Chaussure selon la revendication précédente, au moins deux zones du matériau textile ayant une ou des propriétés physiques ou chimiques différentes.
45. Chaussure selon la revendication précédente, au moins deux zones du matériau textile ayant étant des zones d'imperméabilité différentes.
50. Chaussure selon la revendication précédente, au moins deux zones du matériau textile ayant étant des zones d'imperméabilité différentes.
55. Chaussure selon la revendication précédente, au moins deux zones du matériau textile ayant étant des zones d'imperméabilité différentes.

## Patentansprüche

1. Schuh, der ausgehend von innerhalb des Schuhs eine erste weiche Textillage (10, 16), die eine Socke formt, und eine Verstärkungsstruktur (3) aufweist, in der die Textillage angeordnet ist und an der sie durch Befestigungseinrichtungen befestigt ist, wobei der Schuh außerdem eine zweite Textillage (20) aufweist, wobei die Verstärkungsstruktur zwischen der ersten Textillage (10, 16) und der zweiten Textillage (20) angeordnet ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zweite Textillage (20) in der Kontinuität der ersten Textillage (10, 16) ohne Naht zur Verbindung der ersten und der zweiten hergestellt ist.
2. Schuh nach Anspruch 1, wobei die Textillage bezüglich der Verstärkungsstruktur lösbar angeordnet ist, mit der sie über Einrichtungen von der Art Clipverbindung, Knöpfen, selbsthaftende Flächen oder anderes verbunden ist.
3. Schuh nach Anspruch 1, wobei die Textillage bezüglich der Verstärkungsstruktur nicht lösbar angeordnet ist, mit der sie durch Kleben oder Wärmeschweißen verbunden ist.
4. Schuh nach einem der Ansprüche 1 bis 3, wobei die Verstärkungsstruktur mindestens eine Sohle (30) und seitliche Verstärkungselemente (31-36) aufweist.
5. Schuh nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei die Verstärkungsstruktur außerdem mindestens ein vorderes Anschlagelement (40) und ein eine Hinterkappe (42) bildendes Element aufweist.
6. Schuh nach einem der Ansprüche 1 bis 5, wobei die Verstärkungsstruktur weich ist.
7. Schuh nach einem der Ansprüche 1 bis 6, wobei die Verstärkungsstruktur aus einem Material auf Faserbasis ist.
8. Schuh nach einem der Ansprüche 1 bis 7, wobei mindestens ein Teil des Textilmaterials der ersten Textillage (10, 16) und/oder der zweiten Textillage (20) eine oder mehrere physikalische und/oder chemische Eigenschaften aufweist, die ihm eine geruchsabweisende, fungizide, feuchtigkeitsabsorbierende, hautvernarbende, undurchlässige oder wasserabweisende, das Eindringen eines Fremdkörpers verhindernde, abriebverhindernde, elastische oder andere Funktion verleihen.
9. Schuh nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei mindestens zwei Bereiche des textilen Materials eine oder mehrere unterschiedliche physikalischen oder chemischen Eigenschaften haben.

10. Schuh nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei mindestens zwei Bereiche des textilen Materials Bereiche unterschiedlicher Undurchlässigkeit sind.

## Claims

1. Shoe having, from the inside of the shoe, a first flexible textile layer (10, 16), forming a sock, and a reinforcing structure (3) in which the textile layer is disposed and to which it is secured by securing means, the shoe also having a second textile layer (20), the reinforcing structure being disposed between the first textile layer (10, 16) and the second textile layer (20), **characterized in that** the second textile layer (20) is realized in continuation of the first textile layer (10, 16), without a seam for joining the first and the second.
2. Shoe according to Claim 1, wherein the textile layer is disposed in a removable manner with respect to the reinforcing structure, to which it is connected by means of the clip-fastening type, buttoning type, touch-and-close surfaces type, or the like.
3. Shoe according to Claim 1, wherein the textile layer is disposed in a non-removable manner with respect to the reinforcing structure, to which it is connected by adhesive bonding or thermal bonding.
4. Shoe according to one of Claims 1 to 3, wherein the reinforcing structure has at least one sole (30) and lateral reinforcing elements (31-36).
5. Shoe according to the preceding claim, wherein the reinforcing structure also has at least one front stop element (40) and an element forming a counter (42).
6. Shoe according to one of Claims 1 to 5, wherein the reinforcing structure is flexible.
7. Shoe according to one of Claims 1 to 6, wherein the reinforcing structure is made of a fibre-based material.
8. Shoe according to one of Claims 1 to 7, wherein at least a part of the textile material of the first textile layer (10, 16) and/or of the second textile layer (20) has one or more physical and/or chemical properties which confer an anti-odour function, a fungicidal function, a moisture-absorbent function, a skin-healing function, an impermeability or water-repellent function, a function of resisting the ingress of a foreign body, an abrasion-resistant function, an elasticity function, or the like.
9. Shoe according to the preceding claim, wherein at least two regions of the textile material have one or

more different physical or chemical properties.

10. Shoe according to the preceding claim, wherein at least two regions of the textile material are regions of different impermeability. 5

10

15

20

25

30

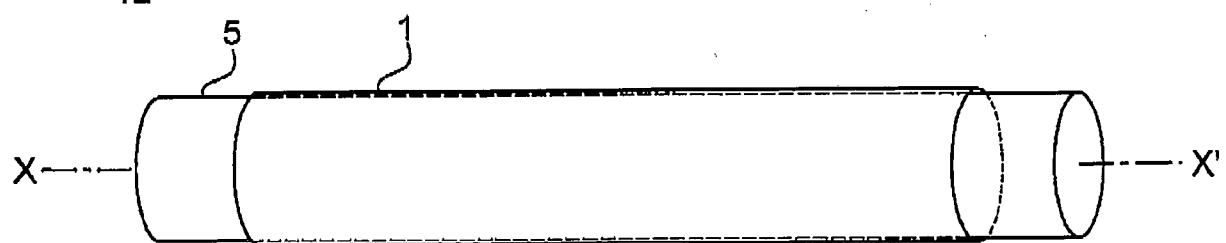
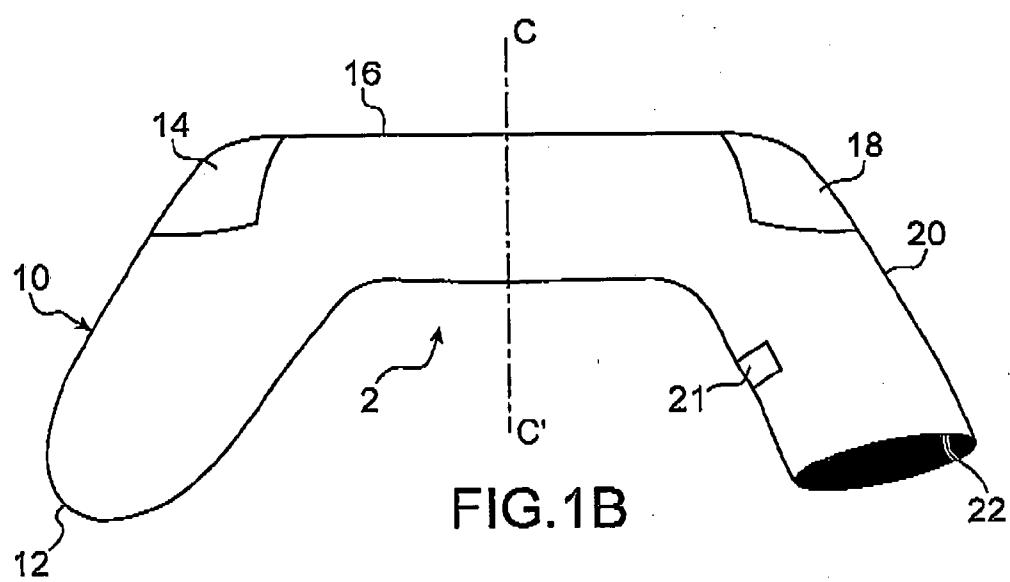
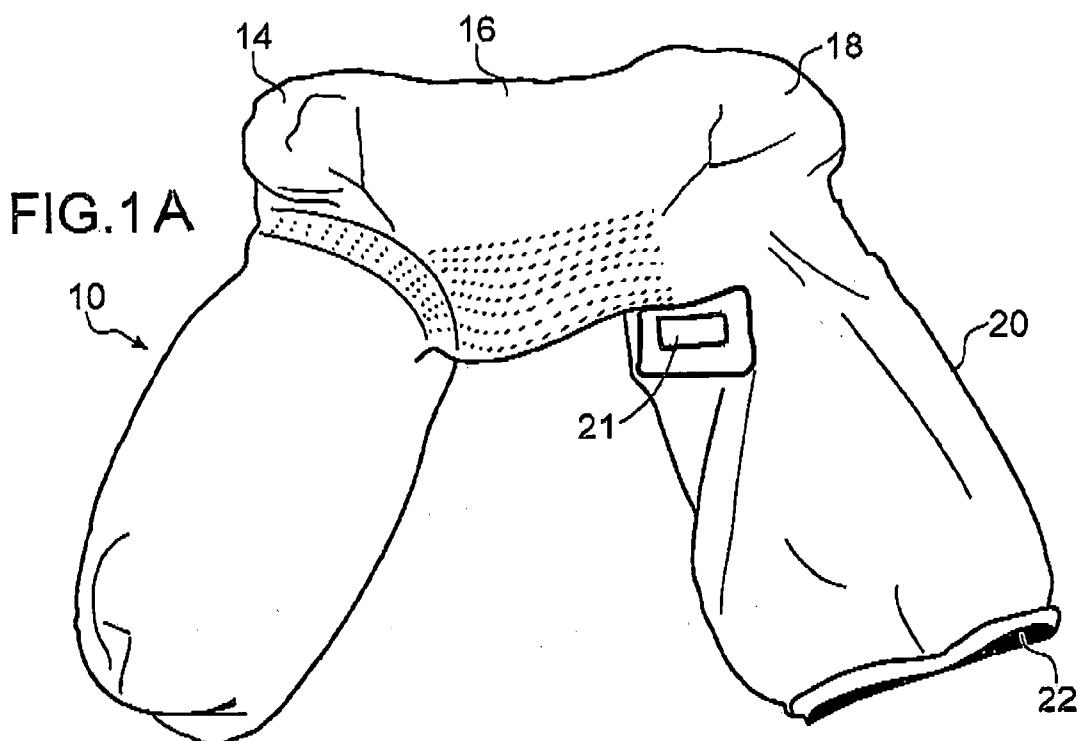
35

40

45

50

55



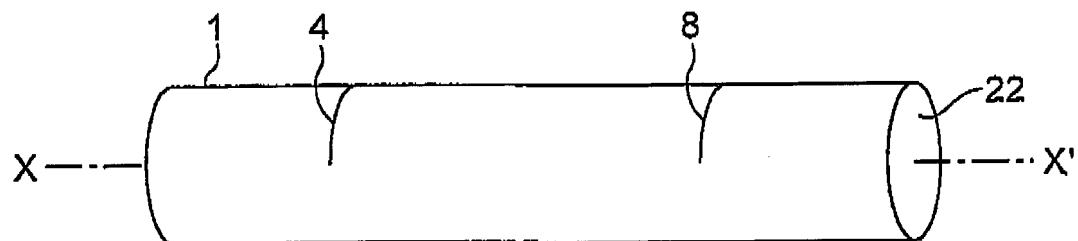


FIG. 2B

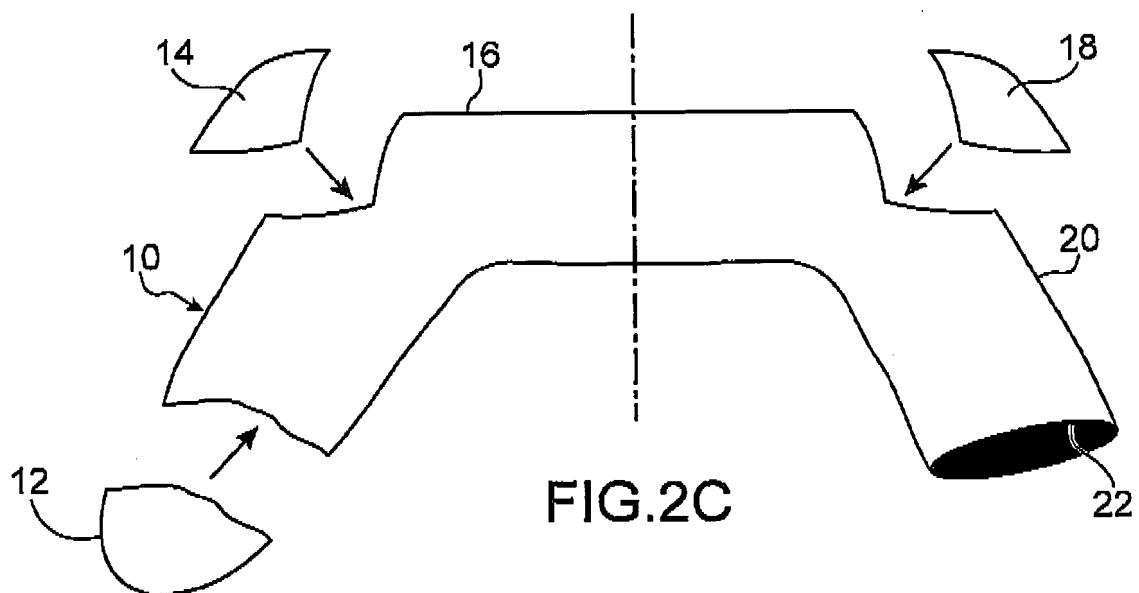


FIG. 2C

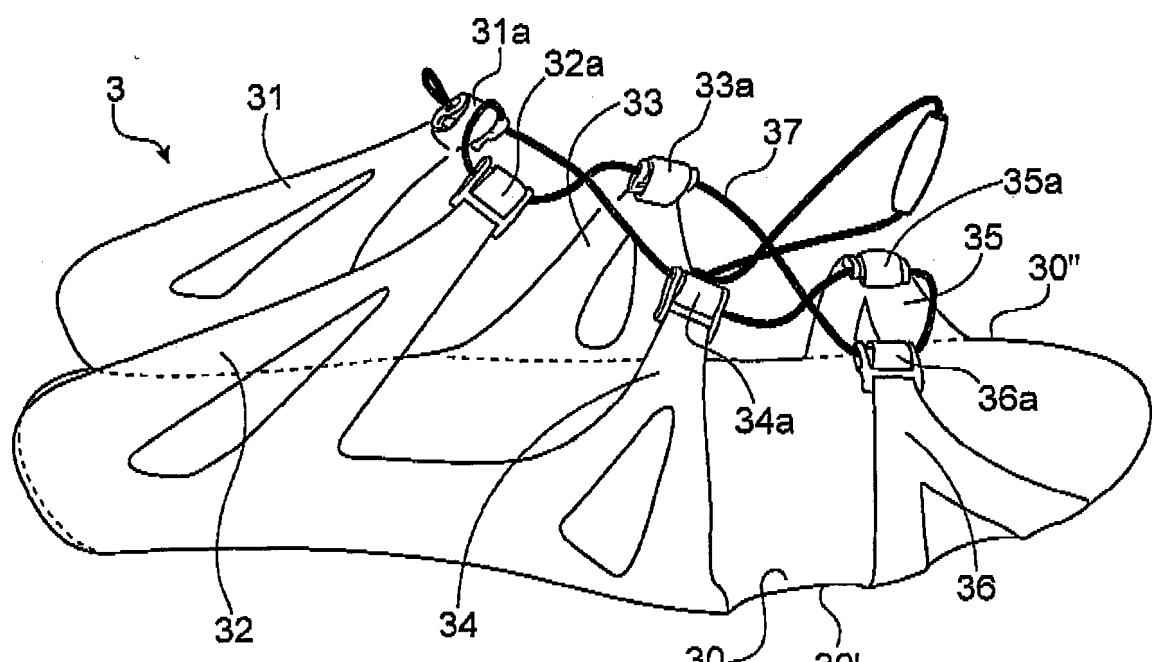


FIG. 3A

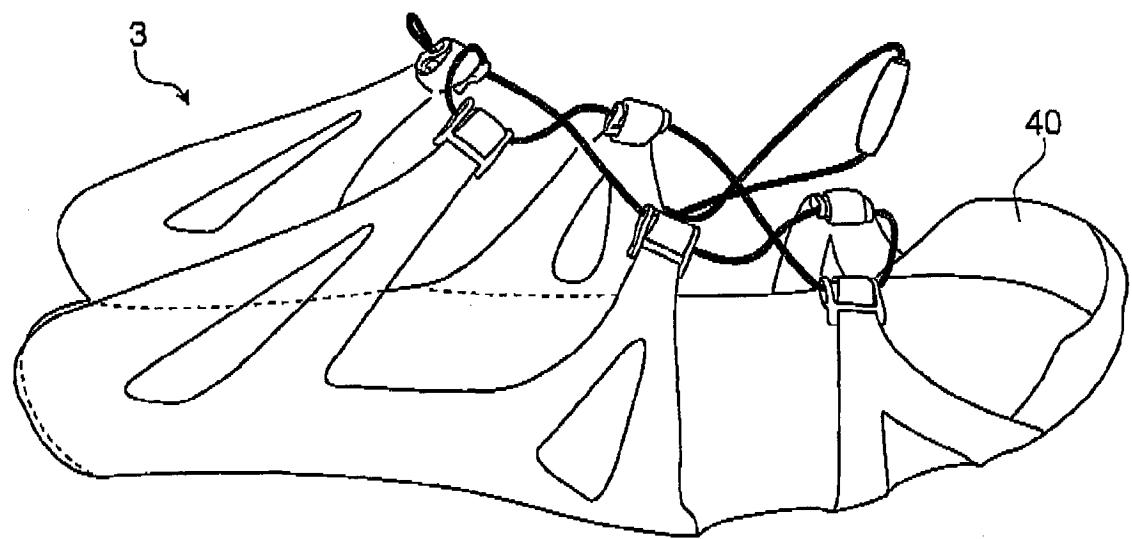


FIG.3B

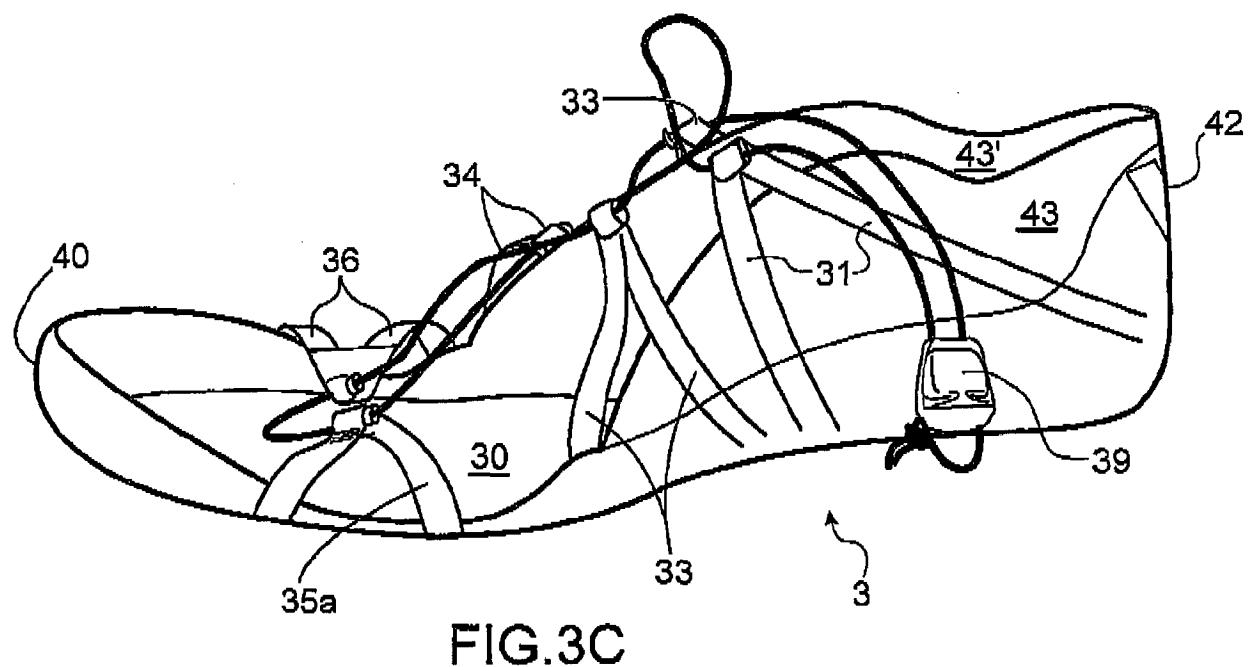


FIG.3C

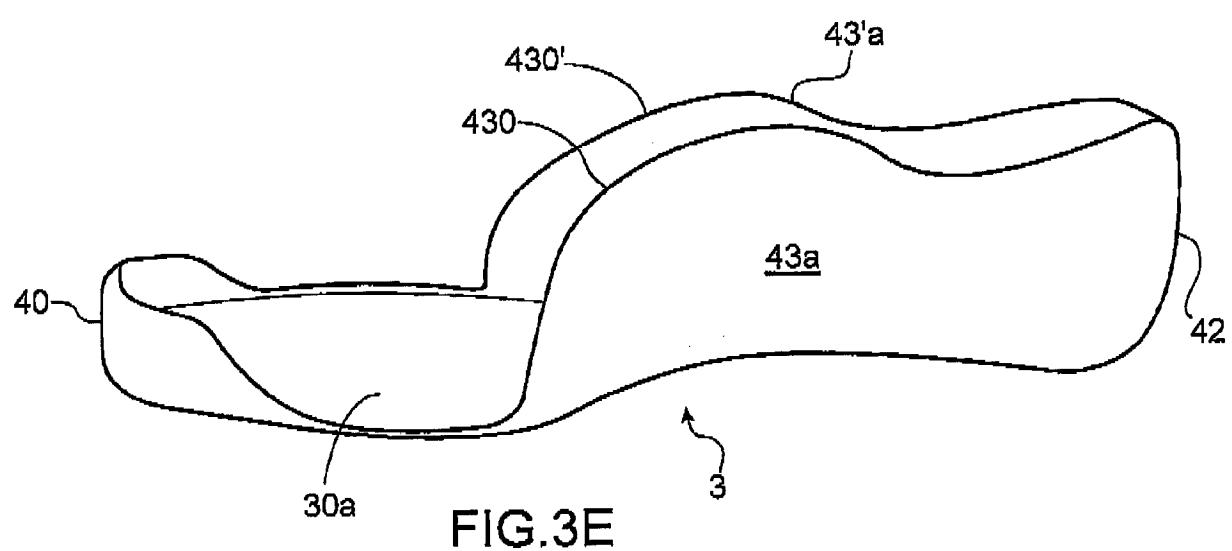
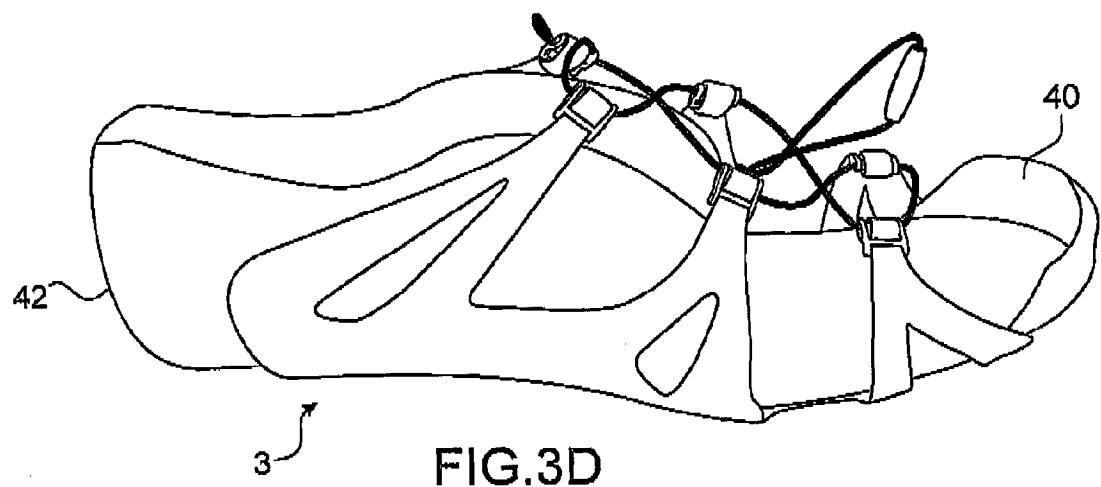


FIG.4A

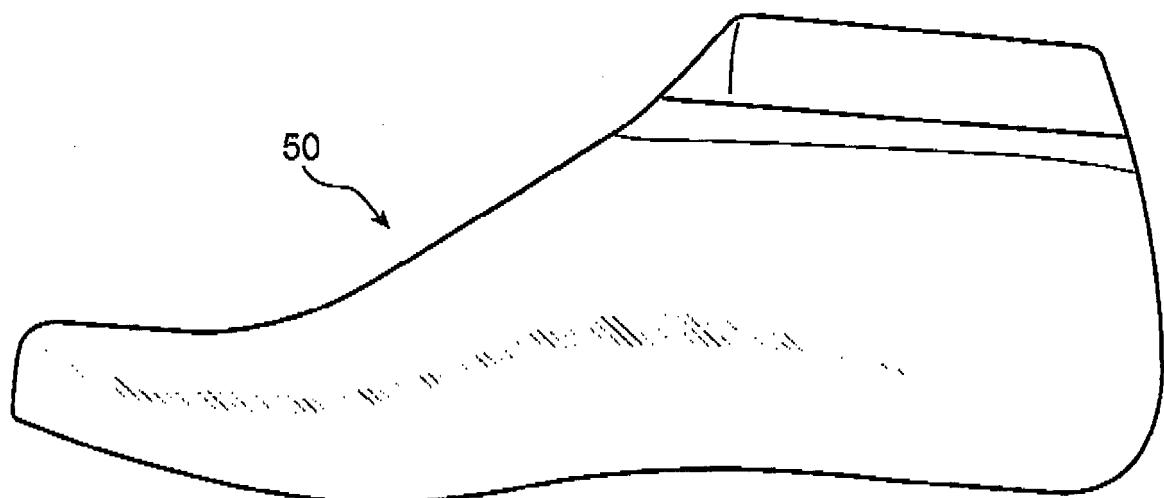
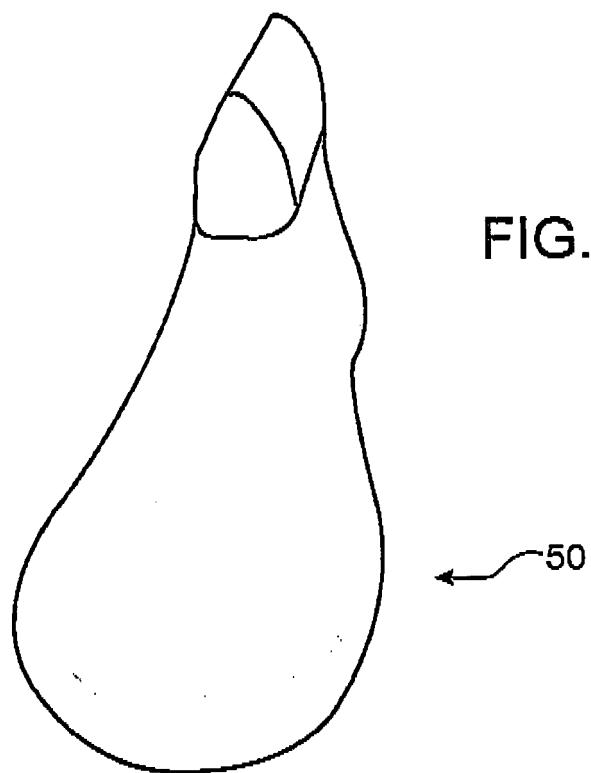


FIG.4B

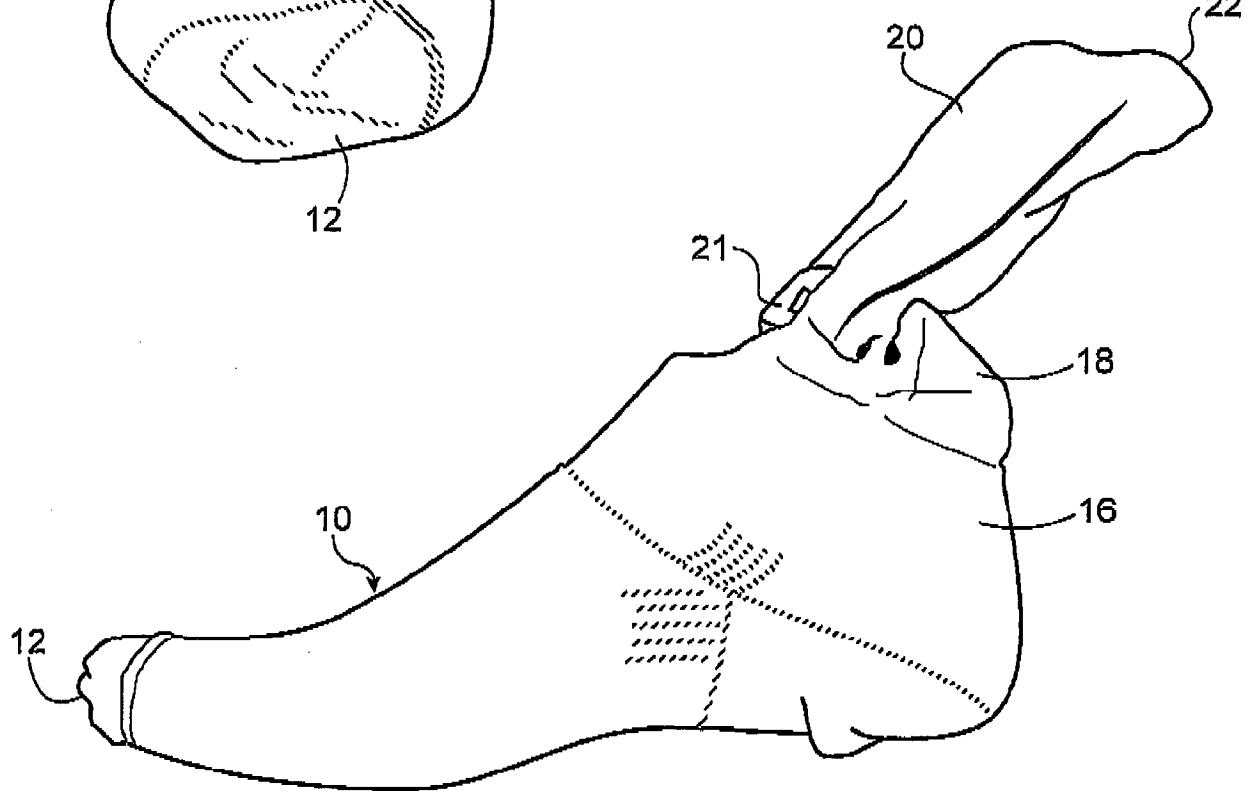
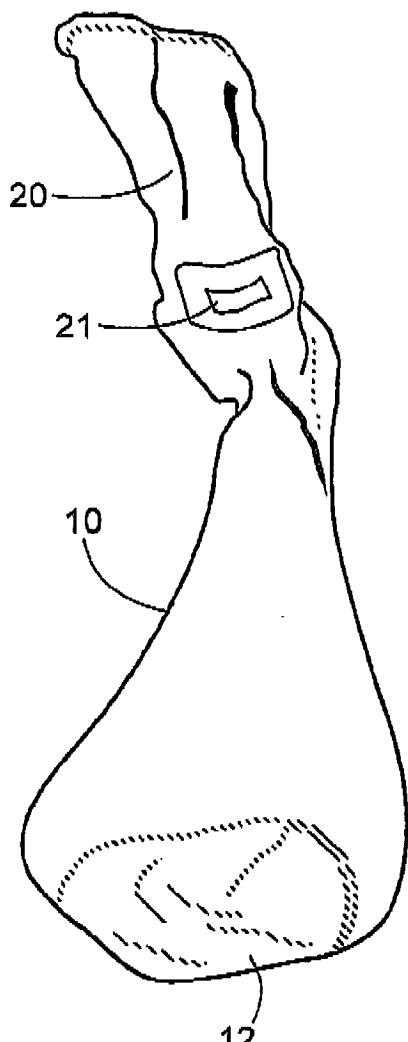


FIG.6A

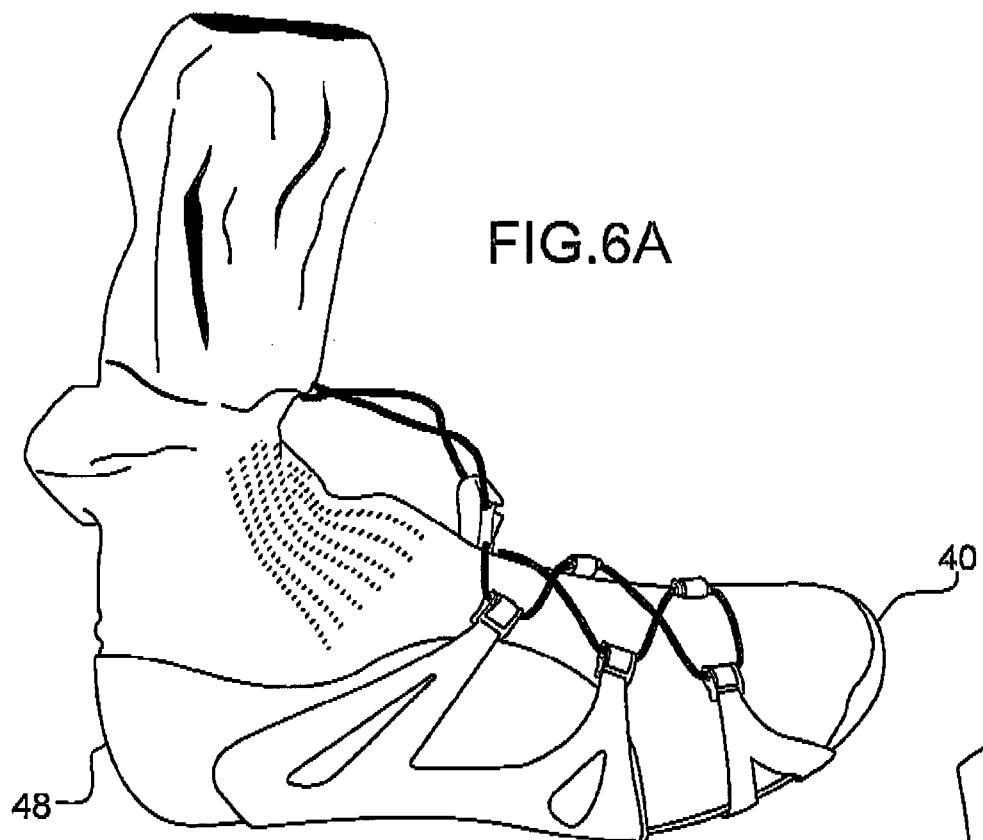
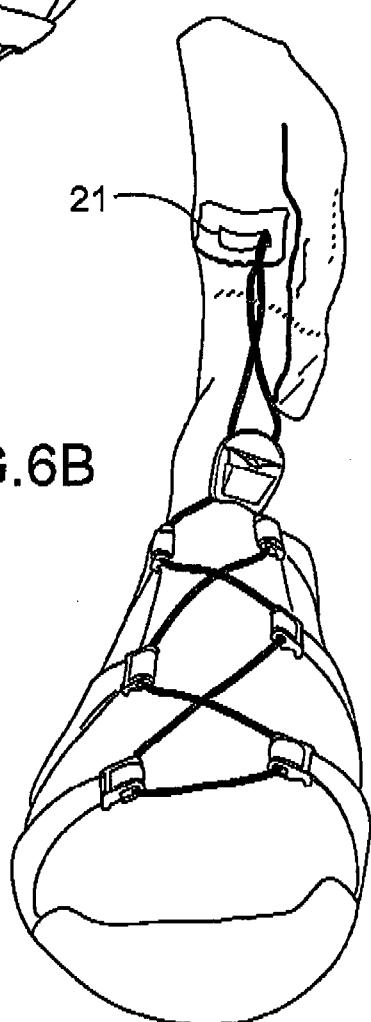


FIG.6B



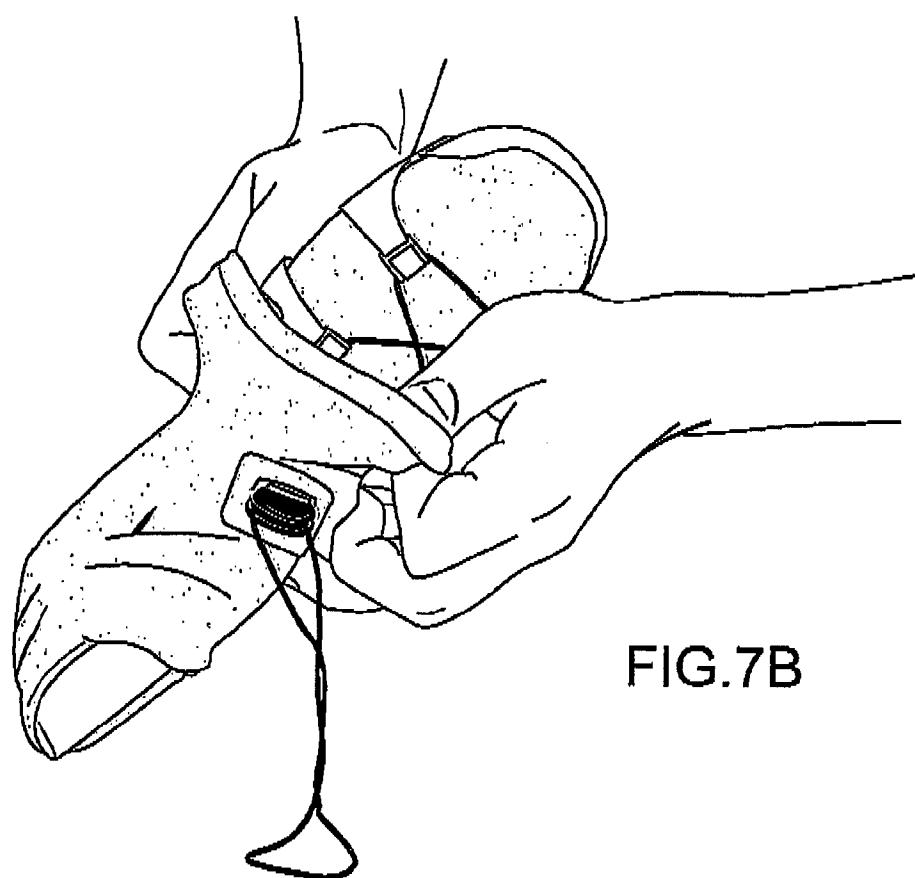
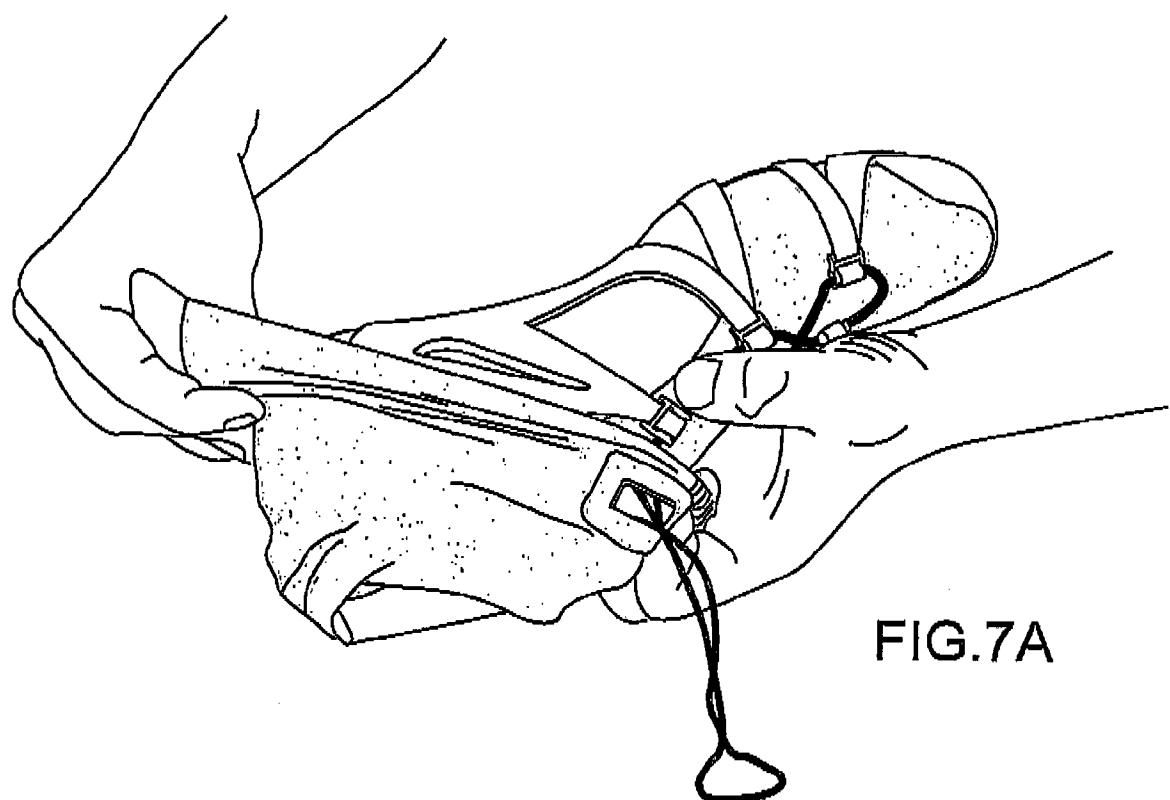


FIG.7C

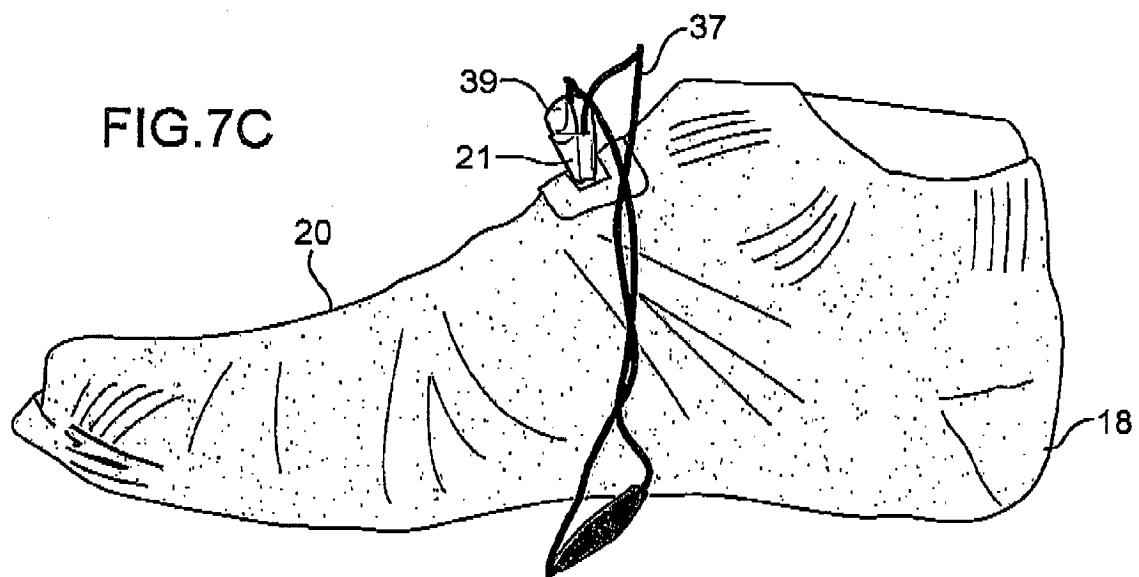
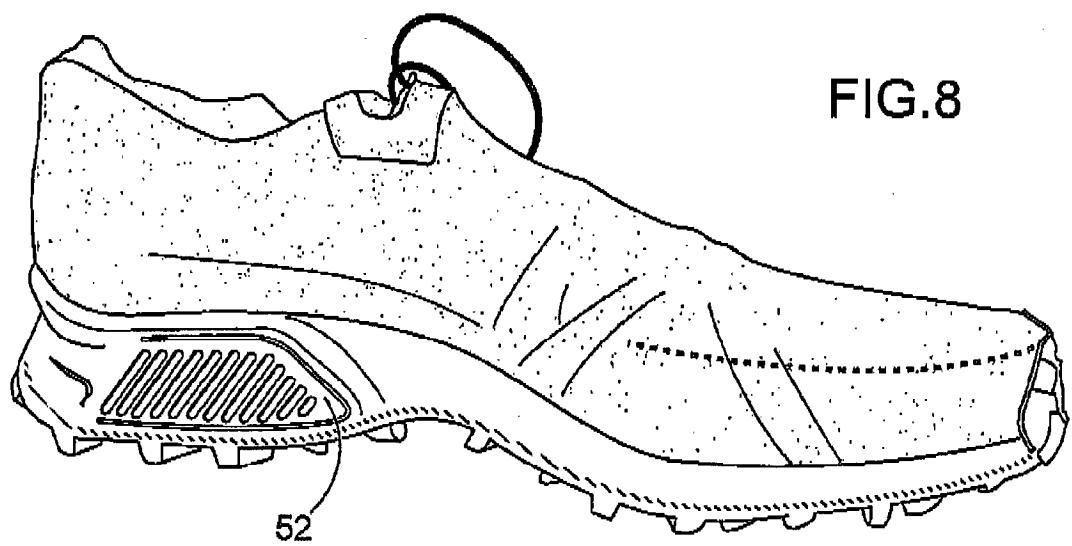


FIG.8



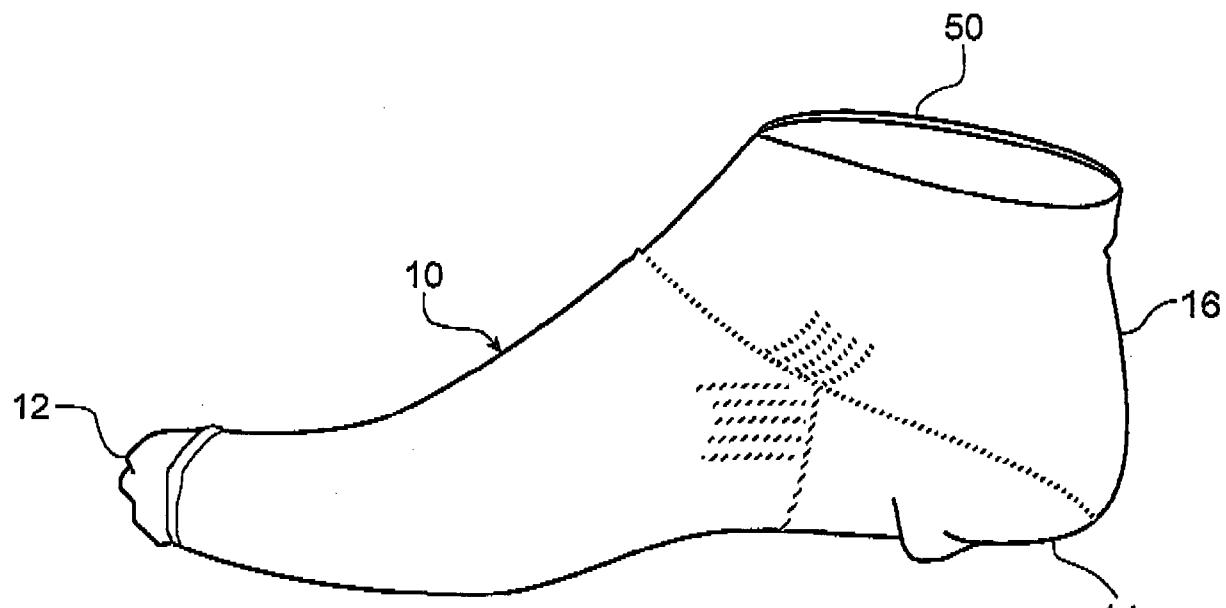


FIG.9A

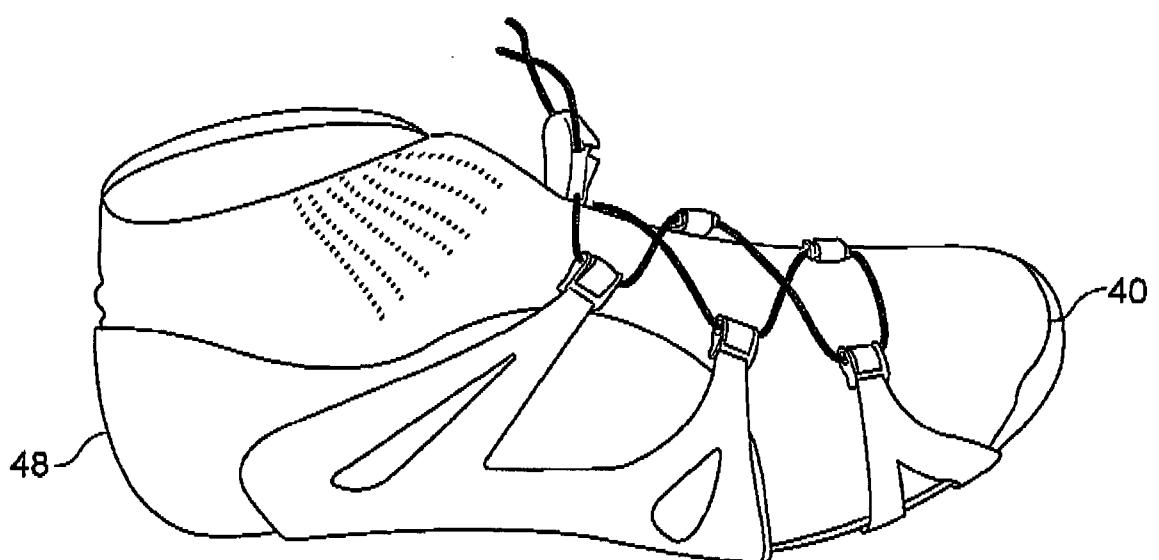


FIG.9B

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 20120011744 A [0003]